

# CONSEIL MUNICIPAL de CRUGUEL

Du mardi 12 décembre 2017

## Procès-verbal Compte-rendu

*L'an deux mille dix-sept, le mardi douze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la Mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. RIBOUCHON Henri, Maire.*

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13  
" " présents : 11  
" " absents : 2

*Date de la convocation du Conseil Municipal : le 4 décembre 2017*

**Présents** : Mesdames et Messieurs RIBOUCHON Henri, CARO Fabrice, BOULVAIS David, BONNO Alain, BESNARD Daniel, DIABAT Françoise, DUBOT Yannick, ETIENNE Brigitte, FLOQUET Freddy, LE SOURD Michel et TATTEVIN Gilles

**Absents** : Monsieur GUILLAUME Guénolé et Madame LE BRETON Marlène

**Secrétaire de séance** : Madame ETIENNE Brigitte

**Pouvoirs** : Madame LE BRETON Marlène donne pouvoir à Madame DIABAT Françoise



*Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 11 membres sont présents, le quorum est atteint.*

### **Validation des pouvoirs**

*Monsieur le Maire indique qu'il a reçu les pouvoirs suivants :*

*Madame LE BRETON Marlène donne pouvoir à Madame DIABAT Françoise*

### **Approbation du compte-rendu du 17 octobre 2017 dernier**

*Le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité le compte-rendu du 17 octobre dernier.*

### **Désignation du secrétaire de séance**

*Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.*

*Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Le Conseil Municipal désigne Brigitte ETIENNE en tant que secrétaire de séance*

**1-Arrêté préfectoral du 19 octobre 2017  
portant refus d'autorisation d'exploitation de la carrière de « Trévadoret »**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu, le 10 novembre 2017, l'arrêté préfectoral portant refus d'autorisation d'exploitation de la carrière de « Trévadoret ». L'arrêté a été affiché dans le hall de la Mairie le jour même, au lieu habituel d'affichage des arrêtés.  
Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

**2-élagage – choix de l'entreprise**

Dans le cadre de la campagne d'élagage, les devis suivants ont été reçus:

-BRULE MALABOEUF	élagage au lamier 6m	73 €/h (HT)
	ramassage des branches	40 €/h
-COUESPEL	élagage 7m	75 €/h
	téléscopique évacuation branches	50 €/h
-OILLIC	élagage pelleteuse à chenille à 10m	114€/h
	+ déplacement 80 €	
-RAYNAL	lamier épaveuse 5m	78 €/h
	lamier 9m	95 €
	chargeur à grappin avec technicien	67 €/h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise BRULÉ / MALABOEUF de SAINT SERVANT sur OUST, et autorise le Maire à signer leur offre.

**3- Tarifs 2018 et loyers 2018**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour 2018 :

**Cimetière :**

Concession classique de 2m <sup>2</sup>		
	15 ans	100 €
	30 ans	180 €
	50 ans	270 €
Caveau 2 places superposées		1 000 €
Concession double de 4m <sup>2</sup>		
	15 ans	180 €
	30 ans	340 €
	50 ans	500 €
Columbarium 1 case pour 2 urnes		
	10 ans	250 €
	20 ans	450 €
	30 ans	600 €
Cavurne (1 case enterrée pour 2 urnes)		
	10 ans	250 €
	20 ans	450 €
	30 ans	600 €
Jardin du souvenir – dispersion des cendres		30 € + coût gravure

#### 4-Tarifs de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants en 2018

##### Prix de la location de la salle :

###### - Associations de Cruguel :

30 € : pour manifestation comme concours de belote,

65 € : pour petite salle et cuisine,

100 € : pour l'ensemble de la salle polyvalente (GRATUIT pour l'assemblée générale)

Versement d'une caution de 100 €

###### - Particuliers de Cruguel :

30 € : pour un Vin d'Honneur seul dans cantine, 60 € vin d'honneur grande salle

100 € : pour petite salle et cuisine,

160 € : pour l'ensemble de la salle polyvalente,

260 € pour la location de l'ensemble de la salle 2 jours consécutifs.

Versement d'une caution de 600 € + 200 € pour le ménage

###### - Associations et particuliers "Hors commune" :

50 € : pour un Vin d'Honneur seul dans cantine, 100 € vin d'honneur grande salle

250 € : pour petite salle et cuisine,

400 € : pour l'ensemble de la salle polyvalente,

600 € pour la location de l'ensemble de la salle 2 jours consécutifs.

Versement d'une caution de 600 € + 200 € pour le ménage

###### - Manifestations à but commercial :

200 € pour l'ensemble de la salle, si la salle est louée par un artisan/commerçant de la commune

600 € : pour l'ensemble de la salle polyvalente (hors commune)

Versement d'une caution de 600 € + 200 € pour le ménage

###### - Gratuit pour l'usage de la cantine scolaire par l'école,

La petite salle est gratuite pour les associations de la commune pour manifestations à but non lucratif, dans la limite de 4 utilisations dans l'année, pour l'école de Cruguel,

la petite salle est gratuite pour les réunions et vins d'honneur de l'école, de la Paroisse, et du Club des Ajoncs d'or

pour un vin d'honneur suite aux obsèques de personnes résidant sur la commune.

pour les « classes » de la commune

##### ➤ Photocopies :

###### Noir et blanc :

A4 recto

0.20 €

A3 recto

0.40 €

A4RV

0.30 €

A3 RV

0.60 €

Fax

0.30 €/page

###### Couleur :

A4 recto

0.40 €

A3 recto

0.80 €

A4RV

0.60 €

A3 RV

1.20 €

Document d'état civil (CNI, Acte de naissance, acte de mariage, acte de décès, livret de famille) demandé dans le cadre d'un dossier administratif : Gratuit

**➤ Droit de stationnement sur le domaine public :**

30 euros la journée de stationnement. Tous les commerces y sont assujettis, y compris les cirques, une exception est faite pour les commerces de premières nécessités s'ils n'existent pas sur la Commune.

Forfait de 30 € par mois ou 300 €/an pour les sociétés qui s'installent périodiquement sur le domaine public (un emplacement hebdomadaire par exemple).

Commerces alimentaires : 10 €/mois ou 100 €/an

**➤ Terre végétale :** 4 € le m<sup>3</sup>

**➤ Corde de bois :** 40 € (bois à faire) – 150 € si le bois est coupé (en 50 cm)

**➤ Tarif Assainissement :**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

**Raccordement à l'égout - Participation Forfaitaire Assainissement Collectif : 1 900 €** la participation due par tous les propriétaires lors de la réalisation d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif

**Surtaxe assainissement :** (vu le 25/09/2017)

**Abonnement :** 53 €

**Consommation :** 1.46 €/m<sup>3</sup>

**➤ Coût d'intervention d'un agent technique (à défaut du propriétaire):**

40 € l'heure pour une intervention manuelle

70 € l'heure pour une intervention avec un engin mécanique

**5- Révision des loyers 2017**

Monsieur le Maire indique que conformément aux baux locatifs, la commune a la possibilité d'appliquer une augmentation des loyers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les loyers suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018:

			Résidence du Sacré Cœur				
	Jérôme GUIHUR	logement libre	logement 1	log 2	log 3	log 4	boucherie
loyer décembre 2014	229,09	311	255,44	361,23	284,29	298,39	440
Loyer janvier 2015	230,40	312,77	256,90	363,29	285,91	300,09	440
Loyer janvier 2016	230.58	313.02	257.10	363.58	286.14	300.33	440
Indice 2 <sup>ème</sup> trim 2015	125.25	125.25	125.25	125.25	125.25	125.25	125.25
Indice 2 <sup>ème</sup> trim 2016	125.25	125.25	125.25	125.25	125.25	125.25	125.25
Loyer janvier 2017	230.58	313.02	257.10	363.58	286.14	300.33	440
Indice 2 <sup>e</sup> trimestre 2017	126.19	126.19	126.19	126.19	126.19	126.19	126.19
Loyer au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	232.31	315.37	259.03	366.31	288.29	302.58	440

**6-Nomination d'un membre suppléant à la CLECT  
(Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)**

*Suite à la démission de Madame Marthe BOULVAIS, il convient de nommer un membre suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées au sein de PLOERMEL Communauté. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur Alain BONNO.*

**7-Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif**

*Monsieur le Maire a présenté, lors de la commission du 28 novembre 2017, le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, Il rappelle que celui-ci est consultable en Mairie.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.*

**8-SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)**

*Les documents ont été distribués lors de la commission du 28 novembre*

*Monsieur le Maire présente les grandes orientations du SCOT (prévisions de construction, définition des hameaux, attractions commerciales ...)*

*Le Conseil Municipal aura à se prononcer au début de l'année 2018.*

**9-renouvellement contrat fourrière avec CHENIL SERVICES**

*La commune souscrit, depuis plusieurs années, un contrat de fourrière avec la société Chenil Services.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat pour un montant de 797,86 € HT (785,14 € en 2017). Le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat.*

*Monsieur le Maire précise qu'il a reçu une plainte concernant les chats errants, dans le bourg. Il rappelle que la politique du « chat libre » consiste en la capture du chat, sa stérilisation puis sa remise en liberté sur le lieu de la capture. Cette intervention est facturée 90 € à la commune. Le Conseil Municipal appelle à une responsabilisation des propriétaires d'animaux.*

**10-Eclairage lotissement des fresnes**

*Rappel de la délibération du 25/09/2017:*

*Monsieur le Maire indique qu'un habitant du lotissement des frênes souhaite que l'éclairage public soit mis en place, conformément à l'autorisation de lotir.*

*Le syndicat d'électricité « Morbihan Energies » a établi un devis d'un montant de **6 120 € pour 3 mâts.***

*Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage n'avait pas été mis en place, à la demande des riverains, qui, à la création du lotissement, n'y voyaient pas l'utilité.*

*Aujourd'hui, la tendance est plutôt aux économies d'énergie et à la limitation des plages horaires d'éclairage.*

*Vu l'avis mitigé des conseillers municipaux, Monsieur le Maire avait proposé de surseoir à ce point de l'ordre du jour*

*Lors de la réunion de commission du 28 novembre, il a été proposé de mettre en place 2 candélabres (au lieu de 3). Monsieur le Maire indique que le syndicat Morbihan énergies propose une extension du réseau, avec la mise en place de 2 candélabres, pour la somme de 4 740 € TTC (3 700 € HT) (contribution de la commune).*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire (8 voix pour ; 2 voix contre ; 2 abstentions), ou son représentant, à signer la convention avec « Morbihan Energies » et à tout mettre en œuvre pour régler cette affaire.*

### **11-Rapport d'activité 2016 du syndicat Morbihan énergies**

*Le rapport d'activité du syndicat « Morbihan énergies » est tenu à disposition au secrétariat de la Mairie.*

### **12-Avenant SATESE (service d'appui technique à l'épuration et au suivi des Eaux)**

*Depuis 2007, le Conseil Départemental accompagne les collectivités sur le plan technique, dans la gestion des stations d'épuration.*

*En 2014, la commune avait signé un contrat avec le Conseil départemental pour une durée de 3 ans (2015 à 2017) et un montant de cotisation de **200 € par an** (inchangée depuis 2009)*

*Le Conseil Départemental propose un avenant pour augmenter la durée de la convention.*

*Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prolonger la durée d'une année supplémentaire (soit 4 ans au total) et autorise le Maire à signer la convention et tout autre document s'y rapportant.*

### **13- Subvention FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur)**

*Suite au rendez-vous avec les représentants de la Fédération Française de Football, et les représentants du club de foot, le vendredi 1<sup>er</sup> décembre,*

*Il est proposé d'effectuer 3 dossiers de demande de subvention :*

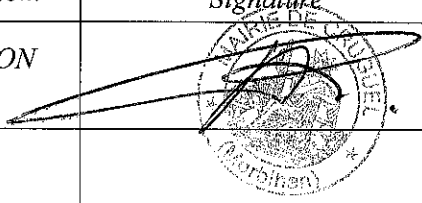
- terrain en herbe*
- éclairage*
- sécurisation*

*La commune peut espérer recevoir 40 000 €*

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les 3 dossiers de demande de subvention auprès de la fédération française de football (via le district du Morbihan)*

- 4-Tarifs de la salle polyvalente
- 5- Révision des loyers 2017
- 6-Nomination d'un membre suppléant à la CLECT  
(Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)
- 7-Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif
- 8-SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- 9-renouvellement contrat fourrière avec CHENIL SEVICES
- 10-Eclairage lotissement des fresnes
- 11-Rapport d'activité 2016 du syndicat Morbihan énergies
- 12-Avenant SATESE (service d'appui technique à l'épuration et au suivi des Eaux)
- 13- Subvention FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur)
- 14-Demande de subvention du Groupement Jeunes du Pays de Josselin
- 15- Comte rendu de la délégation d'attribution accordée au Maire par le Conseil Municipal
- 16-Questions diverses

Les membres présents ont signé

Nom et prénom	Signature	Nom et prénom	Signature
RIBOUCHON Henri		DUBOT Yannick	
CARO Fabrice		ETIENNE Brigitte	
BOULVAIS David		FLOQUET Freddy	
BONNO Alain		GUILLAUME Guénoles	absent
BESNARD Daniel		Marlène LE BRETON	absente
DIABAT Françoise		LE SOURD Michel	
		TATTEVIN Gilles	

**+ éclairage du terrain** : la subvention est conditionnée à un éclairage de niveau E5, un peu plus onéreux que celui prévu initialement, mais la commune pourrait percevoir une subvention de 15 000 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la proposition du syndicat « Morbihan Energies », et tout autre document s'y rapportant, en éclairage E5 (estimation 48 300 HT, pour info Efoot à 11 : 43 960 €)

#### **14-Demande de subvention du Groupement Jeunes du Pays de Josselin**

Afin de soutenir l'organisation d'un tournoi de futsal, une subvention de 80 € est demandée par l'association du Groupement Jeune du Pays de Josselin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de verser une subvention d'un montant de 80 € à l'association du Groupement jeune du Pays de Josselin.

#### **15- Comte rendu de la délégation d'attribution accordée au Maire par le Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal (dépenses inférieures à 4 600 €) :

Bornage		722 € HT
IKEA	bibliothèques	1 467.16 € HT
Vidéo projecteur	Sonowest	3 253.02 € HT
Cache conteneurs salle	Espace créatic	1 191.05 € HT

#### **16-Questions diverses**

-Préparation du bulletin municipal : impression en couleur

-CCAS : distribution des colis de Noël

-Cérémonie des vœux

-Monsieur Alain BONNO résume la réunion des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne à laquelle il a participé, avec Yannick DUBOT, le 2 décembre à TREFUMEL

-Monsieur Freddy FLOQUET fait un point sur le syndicat de Secours (repris par PLOERMEL COMMUNAUTE)

Fin de séance à 21H22

#### **Délibération numérotées de 1 à 16**

1-Arrêté préfectoral du 19 octobre 2017

portant refus d'autorisation d'exploitation de la carrière de « Trévadoret »

2-élagage – choix de l'entreprise

3- Tarifs 2018 et loyers 2018